

Compte-rendu  
du Comité de pilotage  
du 19/12/2007 à Molay

<b>Rapporteur :</b>	Sophie Horent
<b>Date / Lieu :</b>	Le 19/12/2007 à la salle des fêtes de Molay
<b>Ordre du jour :</b>	Exposé de l'actualité sur la démarche Natura 2000 Exposé et validation des mesures de gestion Validation du Document d'objectifs Choix de la structure animatrice Points divers

LISTE DES MEMBRES INVITES AU COMITE DE PILOTAGE INTERMEDIAIRE

Nom	Fonction / Structure	Participation	E-mail
Mme Josette MICHEL	Sous préfète de Dole	Excusé	
Mr Christian LAGALICE	Co-président du Comité de Pilotage / Maire d'Annoire / Président Fédération Départementale des chasseurs	x	<a href="mailto:christian.lagalice@ac-besancon.fr">christian.lagalice@ac-besancon.fr</a>
Me Bernadette BEGEOT	Sous Préfecture de Dole	x	<a href="mailto:bernadette.begeot@jura.pref.gouv.fr">bernadette.begeot@jura.pref.gouv.fr</a>
Mr Jean-Marie SERMIER	Député	Excusé	
Mr le Sénateur	Sénateur		
Le Président	Président du CR de Franche-Comté	Excusé	
Mr le Président	Conseil général du Jura		
Mr Franck DAVID	Conseiller général de Rochefort-sur-Nenon		
Mr Patrick VIVERGE	Conseiller Général du Canton de Dole Nord Est		
Mr Michel GINIES	Conseiller Général du Canton de Dole Sud Ouest		
Me Chantal TORCK	Conseillère générale du Canton de Chaussin		
Mr André VAUCHEZ	Conseiller général Canton de Chemin	x	<a href="mailto:a.vauchez@wanadoo.fr">a.vauchez@wanadoo.fr</a>
Mr Jean BABET	Maire d'Asnans-Beauvoisin	x	
Mr Gilbert BARBIER	Sénateur Maire de Dole		
Mr Jean BARREAUX	Maire de Longwy-sur-le-Doubs		
Mr Roland BELLORGIE	Adjoint de Brevans	x	
Mr Charles BERTHET	Maire de Crissey		
Mr René BERTHOD	Maire de Petit-Noir	x	
Mr Alain JANET	Maire de Chaussin	x	<a href="mailto:mairie-de-chaussin@wanadoo.fr">mairie-de-chaussin@wanadoo.fr</a>
Mr Jean BOSC	Adjoint maire de Chaussin / Président Syndicat Orain	x	
Mr Gérard CRANCE	Maire de Saint-Baraing		
Mr Fernand GARNACHE	Maire de Champdivers	x	
Mr René GUICHARD	Maire de Villette-lès-Dole	x	
Mr René de MENTHON	Maire de Choisey		
Mr Frédéric PERCHAT	Adjoint maire de Parcey	x	
Mme Liliane GORON-CHANET	Maire de Baverans		

Nom	Fonction / Structure	Participation	E-mail
Mr Daniel TEPINIER	Adjoint Gevry	x	
Mr Yvon JEANNEAUX	1 <sup>er</sup> adjoint Gevry	x	
Mr Jean-Paul MALAIZIER	Maire de Rahon		
Mr Christian MATHEZ	Maire de Peseux	x	<a href="mailto:mairie-peseux@wanadoo.fr">mairie-peseux@wanadoo.fr</a>
Mr Yves RIGAUD	Conseiller Molay	x	
Mr René PLATHEY	Maire de Neublans-Abergement		
Mr Michel ROUGET	Maire de Falletans	x	
Mr Jean-François LOUVRIER	Communauté d'agglomération du Grand Dole	x	
Mlle Cécile BERNARD	Communauté d'agglomération du Grand Dole	x	<a href="mailto:cecile.bernard@grand-dole.fr">cecile.bernard@grand-dole.fr</a>
Mr le Président	Communauté de communes de La Plaine Jurassienne		
Mr Raymond DARCO	SIEA des 3 rivières	x	
Mr Jean BOSCH	Syndicat d'aménagement de la rivière Orain	x	
Mr le Président	Syndicat d'aménagement de la rivière Sablonne		
Mr Luc TERRAZ	DIREN Franche-Comté	x	<a href="mailto:luc.terraz@franche-comte.ecologie.gouv.fr">luc.terraz@franche-comte.ecologie.gouv.fr</a>
Mr le Directeur	DRIRE Franche-Comté		
Mr le Directeur	DRAC Franche-Comté		
Mr le Directeur	Délégation régionale du tourisme en Franche Comté		
Mr Patrick REBILLARD	DDAF du Jura	x	
Mr Frédéric CHEVALLIER	DDAF du Jura	x	
Mr Claude BORCARD	DDE du Jura		
Mme Annie DESGEORGES	DDE du Jura /ERE	x	<a href="mailto:annie.desgeorges@equipement.gouv.fr">annie.desgeorges@equipement.gouv.fr</a>
Mr le Directeur	DDASS du Jura		
Mr le Directeur	DDJS du Jura		
Mr Marc RIGOLIER	VNF / Service Navigation		
Mr le Directeur	VNF		
Mlle Anne PETIT	Réseau Ferré de France	Excusé	
Mr Philippe CLAPE	Agence de l'eau RMC		
Mme Anne-Laure BORDERELLE	ONEMA Service interrégional - Dijon	x	
Mr Eric MOREAU	ONEMA Service départemental du Jura	x	
Mr le Chef du Service	ONCFS Service Départemental du Jura	Excusé	
Mr Vincent AUGÉ	ONF Agence du Jura		
Mr Jean-Louis PAVAT	Chambre d'agriculture du Jura	x	<a href="mailto:jeanlouis.pavat@jura.chambagri.fr">jeanlouis.pavat@jura.chambagri.fr</a>
Mr le Président	CCI du Jura	Excusé	
Mr le Président	CRPF de Franche-Comté		
Mr Marc FORET	EPTB Saône-Doubs - Directeur	x	
Mr le Président	Coordination rurale du Jura		
Mr Thierry BRELOT	FDSEA du Jura		
Mr le Président	Centre départemental des Jeunes agriculteurs du Jura		
Mme Régine CANNELLE	Confédération Paysanne du Jura	x	
Mr Georges VOSSOT	Président du SDPPR du Jura	x	
Mr le Président	Association des communes forestières du Jura		
Mr Jean-Lou DOMINJOU	Syndicat des Propriétaires forestiers sylviculteurs du Jura	x	<a href="mailto:jl.dominjou@hotmail.fr">jl.dominjou@hotmail.fr</a>
Mr Mehdi EL BETTAH	Fédération départementale des APP du Jura	x	
Mr André GRAPPE	Président AAPPMA Gaule du Bas Jura	x	
Mr Jean-Michel ARNOLD	Gaule du Bas Jura	x	

Nom	Fonction / Structure	Participation	E-mail
Mr le Président	Association Départementale des Chasseurs de Gibiers d'Eau du Jura		
Mr le Président	Association Départementale des activités cynégétiques et sportives de nature du Jura		
Mr Pascal COLLIN	Espaces Naturels Comtois		
Mr Marc BORNECK	Jura Nature Environnement	x	<a href="mailto:marc.borneck@elus.cr-franche-comte.fr">marc.borneck@elus.cr-franche-comte.fr</a>
Mr Jacques TERRAZ	Dole environnement		<a href="mailto:jacques.terraz@wanadoo.fr">jacques.terraz@wanadoo.fr</a>
Mr Didier LAVRUT	LPO Franche Comté	x	
Mr Frédéric TOPIN	RNN de l'Île du Girard - Conservateur	x	<a href="mailto:girard@espaces-naturels.fr">girard@espaces-naturels.fr</a>
Mme Valérie BOURGOIN	CPIE Bresse du Jura		
Mr le Président	Collectif Saône et Doubs Vivants		
Mr le Président	Comité départemental du Tourisme	Excusé	
Mr Serge SAILLARD	Comité Départemental Olympique et sportif	x	
Mr le Directeur	EDF		
Mr Philippe RIVA	UNICEM Bourgogne-Franche Comté	x	
Mr Gilles BOUVET	Carrière de Monnières	x	
Mr le Directeur	Solvay Electrolyse France		
Mr le Président	Interval		
Mme la Directrice	DIREN Bourgogne	Excusé	
Mr le Président	Conservatoire Botanique de Franche-Comté	Excusé	
Mr Jean-Yves CRETIN	Université Franche Comté		
Mr Bruno FAIVRE	Université de Bourgogne		
Mr Jean-René MALAVOI	Expert en géomorphologie		
Mr Hervé PIEGAY	Professeur au CNRS de Lyon		
Mr Nicolas TERREL	EPTB Saône&Doubs - Coordinateur Natura 2000	x	<a href="mailto:nicolas.terrel@eptb-saone-doubs.fr">nicolas.terrel@eptb-saone-doubs.fr</a>
Mlle Sophie HORENT	EPTB Saône&Doubs - Chargée de mission Natura 2000	x	<a href="mailto:sophie.horent@eptb-saone-doubs.fr">sophie.horent@eptb-saone-doubs.fr</a>

## Contenu de la réunion

La réunion du comité de pilotage s'est déroulée de la manière suivante :

- Préambule (Sous-Préfet / DIREN / Président du Copil) et tour de table,
- Rappel de l'ordre du jour :
  - o Exposé de l'actualité sur la démarche Natura 2000,
  - o Exposé et validation des mesures de gestion,
  - o Validation finale du document d'objectifs en vue de le rendre opérationnel dès le début de l'année 2008,
  - o Perspectives d'animation pour 2008,
  - o Points divers.
- Présentation d'un diaporama par l'Etablissement Public Territorial de Bassin de la Saône et du Doubs (EPTB Saône et Doubs) articulé autour de 2 axes :
  - o Eléments généraux (rappel de la situation du site, les enjeux...),
  - o Présentation des mesures proposées selon les objectifs.
- Discussion et réflexion sur les éléments exposés, propositions d'amendements et corrections au document d'objectifs,
- Conclusion.

La réunion a débuté à 17 h et s'est achevée à 19 h.

### Préambule

Ouverture par Mme BEGEOT et exposé de l'ordre du jour :

- Exposé de l'actualité sur la démarche Natura 2000,
- Exposé et validation des mesures de gestion,
- Validation du Document d'objectifs (Docob),
- Choix de la structure animatrice,
- Points divers.

Tour de table.

Mot d'accueil de Mr LAGALICE, président du comité de pilotage (Copil), qui rappelle les cheminements suivis pour aboutir au document présenté aujourd'hui.

### Présentation

Cf. diaporama joint.

Mr Luc TERRAZ fait un point sur l'état du réseau en Franche-Comté et dans le Jura.

Mlle Sophie HORENT présente les mesures proposées dans le cadre du Docob.

### Discussion et réflexion sur les éléments exposés

- Les mesures spatialisées
  - Mesure A1

L'ONEMA revient à ses remarques formulées lors du Copil intermédiaire concernant la distinction entre les mares sans enjeux piscicoles et celles des zones à enjeux piscicoles. L'ONEMA souhaite éclaircir le point de la distinction entre mares connectées et mares déconnectées. L'ONEMA ne voit pas comment l'on peut faire cette distinction : selon eux, toutes les mares possèdent un potentiel piscicole.

Mr TERREL explique que ces intitulés font références à la préservation des milieux propices aux amphibiens et odonates. Des espèces à privilégier par rapport au brochet disposant déjà de nombreuses zones de reproduction. Parmi l'ensemble des mares référencées sur la carte, toutes ne sont pas à privilégier pour le Brochet. D'autant que les enjeux piscicoles sont liés aux espèces d'intérêt communautaire et le Brochet n'en fait pas partie. L'ONEMA répond que la Bouvière, espèce communautaire à des mœurs semblables au brochet, et est tout aussi concernée.

Mr L. TERRAZ rappelle que les espèces qui sont concernées par l'ensemble de ces mesures sont uniquement celles inscrites à la Directive. La distinction de 2 objectifs réside que dans un cas il s'agit de la préservation d'habitats favorables aux odonates et amphibiens et, dans l'autre, des zones de reproduction des poissons inscrits à la directive.

L'AAPPMA souligne que dans certaines de ces mares déconnectées la plupart du temps, il arrive que des poissons soient piégés lors de crues importantes. Il s'ensuit une forte mortalité quand l'eau se retire. Ces zones là ne pourraient elles pas être reconnectées ?

Mr TERREL rappelle que le but de Natura 2000 n'est pas de lutter contre les phénomènes naturels. Mais dans certaines zones cela pourra être envisageable.

L'ONEMA propose alors que l'on modifie le titre de ce premier objectif : « Maintenir et entretenir les mares et mortes à enjeu amphibiens et odonates prioritaires et non connectées ». L'ONEMA a des remarques sur les localisations des mortes de l'objectif A et B et demande donc à ce que cela soit repris.

Mlle HORENT propose que cela soit discuté à l'issue de la réunion dans le cadre d'une rencontre pour repréciser ces zones.

- Mesure A2/B1

Mr VOSSOT demande où se situent les roselières sur la Basse vallée. Il mentionne l'existence d'une vaste zone sur la commune de Champdivers appartenant à l'Etat laissée à l'abandon.

Mlle HORENT et Mr TOPIN les situent principalement du côté de Petit Noir sur le Méron, à la Corne des Epissiers et entre Molay et la RNN de l'île du Girard.

- Mesure B3

L'AAPPMA évoque les réhabilitations de mortes qui ont été effectuées sur les anciens épis du Doubs, la raie du Sacre sur la Loue. En ouvrant les mortes par l'amont, 40 cm de vase ont été naturellement retirées. C'est différent des réaménagements effectués sur la commune de Rahon à Gratte Panse où la réouverture s'est faite par l'aval. Il constate qu'avec les courants contraires qui se créent et l'abaissement du niveau de la nappe, la morte se ferme rapidement.

Mr TERREL évoque alors que les études hydrauliques tendent à montrer que ce sont les reconnections par l'aval qui sont les plus favorables à la faune piscicole. De nombreux cas sur la Saône tendent à confirmer ces pratiques.

- Mesure C5

Mr TERREL précise que cette mesure va au-delà de l'obligation qu'ont les exploitants à conserver 3 % de leur SAU en bandes enherbées.

Mr LAGALICE rappelle que le contexte actuel est tel que l'évolution de la rivière ainsi que l'évolution des modes de vie font que le paysage a changé. Le paradoxe des milieux naturels vient du fait que lorsque l'on ne les entretient plus ils tendent à se refermer. Natura 2000 est donc là pour proposer des outils de bon sens permettant de maintenir, de restaurer, de conserver cette mosaïque d'habitats.

• Les mesures transversales

- Mesures de l'objectif G

Mr LAGALICE demande à ce que soit donné la marche à suivre pour la mise en œuvre d'un contrat que pourrait par exemple signer l'AAPPMA de la Gaule du Bas-Jura dans le cadre de la reconnexion de mortes avec le Doubs.

Mlle HORENT explique que la collectivité, le propriétaire, ou tout organisme qui souhaite réaliser des travaux dans le cadre de Natura 2000 doit s'adresser à la structure animatrice. Celle-ci définira si la demande entre bien dans le cadre des priorités de Natura 2000 mentionnées dans le Docob.

« Est éligible au contrat toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels et personnels lui conférant la jouissance des terrains inclus dans le site sur lequel s'applique la mesure contractuelle. Ce sera donc selon les cas : soit le propriétaire, soit la personne disposant d'un mandat la qualifiant juridiquement pour intervenir et pour prendre les engagements de gestion sur la durée mentionnée au contrat Natura 2000 (convention de gestion, autorisation d'occupation temporaire, bail emphytéotique, bail civil, bail de chasse, bail civil, bail de chasse, vente temporaire d'usufruit, convention d'occupation précaire, bail à domaine congéable, échange, bail commercial, concession, contrat d'entreprise, bail à loyer, bail de pêche, convention de mise à disposition, convention pluriannuelle d'exploitation ou de pâturage, commodat ou autre mandat). »

Une demande est déposée auprès du service instructeur (DDAF). Puis, lorsque le contrat est validé par ce service, il est signé par le bénéficiaire et le Préfet.

« Lorsque le contrat satisfait aux différents critères, le service instructeur (DDAF) procède à l'engagement comptable. Le contrat et les cahiers des charges des actions contractualisées sont adressés au bénéficiaire. Le bénéficiaire signe le contrat et le cahier des charges. Le préfet signe à son tour le contrat. »

Le signataire s'engage pour une durée de 5 ans (30 ans pour certaines mesures forestières) durant laquelle l'ensemble des travaux devra être réalisé.

Mr TERREL précise que le travail de l'animateur sera d'aller au devant des demandes et permettre à des contractants potentiels d'adhérer à la démarche Natura 2000 (Le détail complet des démarches selon les types de contrat (Agricole / Forestier / Non-agricole), figure à la Circulaire DNP/SDEN n°2007-3 du 21 novembre 2007 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000).

- Objectif H

Plusieurs participants font remarquer qu'il y a 3 sites Natura 2000 proches les uns des autres (Massif de la Serre, Forêt de Chaux et Basse Vallée du Doubs). Il est donc suggéré que soit mutualisée la communication sur les 3 sites.

- Objectif J

A propos de la mesure J4, Mr LAGALICE fait remarquer que des espèces que l'on croyait disparues sont susceptibles de se réinstaller si le site présente des caractéristiques plus favorables. C'est ainsi que le Castor est de nouveau présent à Crissey, et sur la Loue.

Pour ce qui est de la Loutre, Mr L. TERRAZ signale qu'elle a été repérée dans la Basse Vallée de l'Ain qui possède des caractéristiques écologiques très semblables à celles de la Basse Vallée du Doubs. Son retour n'est donc pas improbable.

Mr L. TERRAZ souligne que le retour de la Loutre serait un signe de l'abondance des proies et des habitats et donc de la qualité des milieux.

• Validation du Docob

Mme BEGEOT demande à l'ensemble des membres du comité de pilotage présent s'ils valident le présent Document d'objectifs (0 vote contre, 0 abstention).

⇒ **Les membres du Comité de pilotage valident à l'unanimité le Document d'objectifs du site Natura 2000 de la Basse Vallée du Doubs (FR 4301323 / FR 4312007).**

• Réélection du président du Copil

Mme BEGEOT demande à l'ensemble des membres du comité de pilotage présent leur accord pour la reconduction des fonctions de Monsieur LAGALICE en tant que président du comité de pilotage.

⇒ **Les membres du Comité de pilotage acceptent à l'unanimité la reconduction des fonctions de Monsieur LAGALICE en tant que président du comité de pilotage.**

• Propositions de modification du périmètre du site

A propos de l'ajustement du périmètre actuel, Mr L. TERRAZ précise que désormais les limites des sites Natura 2000 se conçoivent sur photos aériennes précises et non plus sur fond de carte IGN, beaucoup trop aléatoire. Cela permet de caler les limites des sites sur des limites physiques facilement repérables par tous sur le terrain. Par ailleurs, il rappelle que pour signer des contrats il est nécessaire que les parcelles concernées soient entièrement incluses dans le site. Ainsi tous les secteurs concernés feront l'objet d'une concertation locale (avec une concertation particulière avec la Chambre d'agriculture pour les parcelles agricoles), puis d'une consultation officielle des communes et EPCI concernées.

Concernant la « zone portuaire » en rive gauche du Doubs sur la commune de Dole, il est rappelé qu'il s'agit d'un secteur hydraulique stratégique comprenant un réseau de mortes et de zones humides important, des prairies et une richesse floristique et faunistique conséquente.

Mr TERRAZ précise qu'il s'agirait uniquement d'exclure du site la zone urbanisée comprenant les surfaces commerciales imperméabilisées les anciens abattoirs... Naturellement, les prairies bordant le Doubs, et les mortes resteraient dans le site.

Mr DARCQ demande s'il est possible d'intégrer dans le site Natura 2000 la zone de captage d'Asnans-Beauvoisin, limitrophe au périmètre actuel. Il souhaiterait ainsi obtenir un financement pour reconverter les cultures en prairies et résoudre le problème de fertilisation azotée.

Mr REBILLARD fait remarquer qu'il n'est pas nécessaire d'être dans le réseau Natura 2000 pour être éligible à ce type de mesure. En effet, les zones de captage font partie des sites pouvant prétendre à un contrat territorial.

Mr LOUVRIER attire l'attention sur le fait qu'il n'est pas nécessaire de créer de précédent sur la Basse vallée avec un risque de décrédibiliser les actions de Natura 2000 dans le cadre de la préservation des habitats et des espèces.

Mr LAGALICE souligne que l'on s'éloigne de l'esprit de Natura 2000 en intégrant ce type de milieux pour des enjeux qui ne sont pas directement liés à la préservation d'habitats naturels d'intérêt communautaire.

L'ensemble des autres propositions a été accepté. Elles feront l'objet d'une consultation ultérieure.

- Election de la structure animatrice

Mr L. TERRAZ rappelle les rôles de la structure animatrice :

- La structure animatrice est préférentiellement choisie au sein du collège des collectivités territoriales membres du Copil. Elle est ensuite mandatée par l'Etat pour animer et piloter la mise en œuvre du Docob. Elle est en charge du suivi des objectifs validés par le comité de pilotage du site,
- L'animation peut être confiée à des structures de statuts variés (collectivité territoriale en priorité, établissement public, organisation professionnelle, association, syndicat, parc national ou naturel régional, réserve naturelle, etc.) à condition qu'elles s'impliquent déjà de part leurs missions sur la mise en valeur du territoire concerné,
- La structure animatrice doit satisfaire à des critères de compétences scientifiques (écologie) et techniques (gestion des milieux naturels),
- Elle est en charge de tous les aspects financiers, administratifs, techniques et de communication autour du projet.

Mme BEGEOT informe que l'EPTB Saône-Doubs se porte candidat à l'animation du site pour les 3 ans à venir. Elle demande s'il y a d'autres candidats. Elle demande à l'ensemble des élus du comité de pilotage présents s'ils acceptent que l'EPTB Saône-Doubs devienne la structure animatrice sur le site (0 vote contre, 0 abstention).

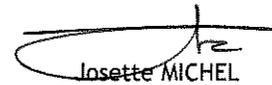
⇒ Les élus du Comité de pilotage désignent l'EPTB Saône-Doubs en tant que structure en charge de l'animation du site Natura 2000 de la Basse Vallée du Doubs (FR 4301323 / FR 4312007).

### Conclusion

A compter de janvier 2008, l'animation sur le site pourra débuter.  
En l'absence de sujets complémentaires, Mme BEGEOT remercie les participants.

A 19h00 la séance est levée.

La Sous-préfète de Dole



Insette MICHEL

